

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e2c7b079-b55d-4e70-b6ab-29a1b0ebf7c4>

 <https://docassascujas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/e2c7b079-b55d-4e70-b6ab-29a1b0ebf7c4> 

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse soumise à l'embargo de l'auteur : embargo illimité (communication intranet).**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Kessentini Bechir](#)

Date de soutenance : 09-01-2021

Directeur(s) de thèse : [Delaunay Benoît](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Commission communale des impôts directs, Commission intercommunale des impôts indirects, Commission départementale de conciliation, Commission nationale des impôts, Médiation, Garantie procédurale, Pénalisation de droit fiscal, Évaluation foncière, Procédure fiscale, Droit fiscal répressif

Mots-clés :

- Impôt -- Administration et procédure - France
- Organismes consultatifs
- Relations administration-usagers - France


Résumé : Les commissions fiscales correspondent à l'une des expressions de l'administration consultative. Elles sont généralement composées de fonctionnaires, de représentants du contribuable, de juges, d'experts ou de membres de la société civile qui interviennent selon une procédure bien déterminée pour donner un avis concernant les divers domaines de l'action administrative en matière fiscale. Leur champ d'action couvre généralement l'évaluation de la matière imposable, l'établissement de l'impôt et la mise en œuvre d'une procédure à finalité répressive. Bien que le développement de ces commissions s'inscrive dans le cadre d'une volonté de perfectionnement du système fiscal et d'amélioration de la relation administration-contribuable, l'efficacité de leur intervention demeure relative en raison de plusieurs limites et lacunes souvent liées aux conditions ainsi qu'aux règles relatives à l'exercice de leurs missions. Leur apport dans la recherche permanente de pacification et du rééquilibrage des rapports entre les deux protagonistes de la matière fiscale demeure à ce titre imparfait et nécessite d'être amélioré par le biais de mesures plus poussées concernant leur champ d'action et règles de fonctionnement. Ces évolutions s'adaptent parfaitement au contexte actuel de recherche de performance en matière fiscale et de revalorisation de l'individu à l'aune d'une postmodernité juridique s'accéléran au début du XXIe siècle. La présente thèse dresse l'état des lieux de ces commissions fiscales consultatives utilisées depuis la période post-révolutionnaire afin de faire participer le contribuable au processus d'imposition et reprises dans le cadre du système fiscal moderne en vue de concilier les intérêts contradictoires de l'administration et du contribuable. Elle illustre le recours progressif à ces organismes afin d'assurer une meilleure régulation de la relation administration-contribuable tout en démontrant les limites et obstacles amenuisant la portée de leur intervention. La première partie de cette recherche met en lumière la manière dont les pouvoirs publics ont développé les différentes commissions dans divers domaines de l'action administrative. La seconde s'attache à démontrer l'apport relatif de ces organismes au profit de l'amélioration de la relation entre l'administration et le contribuable dans la mesure où leur action louable se trouve nuancée par certaines limites de nature à affecter les attentes escomptées de leur consultation.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2021PA020089
Type de ressource : Thèse
